POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES

BULLETIN MENSUEL

DE

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

FT

JOURNAL DES SOLDATS BLESSÉS AUX YEUX

_ SOMMAIRE _

Le Colonel PICOT. — Notre Assemblée Générale. — Le Statut. — Le Livre Parlé. — Dans notre Maison.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations 1938. — Procèsverbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 1938. — Procès-verbaux des réunions des Assemblées annuelles : de la Départementale des Alpes-Maritimes, le 27 mars ; de la Régionale de Lyon, le 27 mars ; de la Seine-Inférieure, le 27 mars ; de la Régionale de Limoges, le 3 avril ; de la Départementale du Lotet-Garonne, le 3 avril ; de la Départementale du Maine-et-Loire, le 3 avril ; de la Départementale du Tarn, le 3 avril ; de la Départementale des Alpes-Maritimes, le 23 avril 1938. — Section du Finistère. — Avis divers. — Listes de donateurs.

Président d'Honneur de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

- † M. Brieux, de l'Académie Française, Président honoraire;
- † M. Barthou, ancien Président du Conseil;
- M. le colonel Fabry, Député, ancien Ministre;
- † M. le général Balfourier;
- M. Brisac, Préfet ;
- M. J. Ridgely-Carter;
- M. Paul de Cassagnac, ancien Député;
- M. Maurice Donnay, de l'Académie française;
- M. Duco, Médecin-Inspecteur;
- M. Fribourg, Député;
- Miss Alice Getty:
- M. Justin Godart, ancien Ministre;

- Miss Grace Harper;
- Miss Winifred Holt;
- Mme Léopold Kahn:
- M. Krug;
- M. Lugol, ancien Sénateur;
- Mme la maréchale Maunoury:
- M. Samuel Milbank;
- M. Meyer, Conseiller d'Etat;
- M. Henry Paté, Député;
- † Me Henri-Robert, de l'Académie française, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats:
- M. le général Sainte-Claire-Deville :
- † M. Vallery-Radot.

200 ANNÉE - Nº 5

MAI 1938

BULLETIN MENSUEL

DE

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

LE COLONEL PICOT

Les Aveugles de Guerre ont appris avec stupeur la soudaine disparition du Colonel Picot, Président des Gueules Cassées.

Le Colonel Picot s'est éteint à l'âge de 76 ans, dans le domaine de l'Association, au Coudon (Var), alors qu'il y effectuait son séjour habituel parmi ses camarades.

Nous l'avions rencontré il y a peu de temps encore à Paris et il se plaignait alors du mauvais état de son cœur, mais depuis la fin de la guerre, nous étions tellement habitués à le trouver partout où étaient représentés les anciens combattants, que l'on ne pouvait croire à un arrêt subit de sa grande activité.

Les obsèques qui lui furent faites à Paris ont été en tous points dignes de cet homme de cœur qui, avec quelques-uns de ses camarades, avait fondé cette Association des Gueules Cassées pour la mener au point où elle en est aujourd'hui et, dans l'hommage rendu par ses milliers de camarades venus suivre sa dépouille, se traduisait la respectueuse affection de tous ceux qui l'ont connu. Quelle assistance dans cette église de Saint-Augustin, bondée de mutilés et d'anciens combattants, où planait une grande émotion, quelle différence avec ces grandes funérailles officielles où l'assistance, souvent distraite, est loin de porter au disparu le tribut de recueillement qu'il convient.

Le Maréchal Pétain, en personne, a su prononcer les paroles qui retraçaient la vie et l'œuvre du Colonel Picot et tous ses amis et camarades présents ont partagé les sentiments exprimés par le Maréchal.

L'Union des Aveugles de Guerre avait tenu à être représentée par un grand nombre de ses administrateurs, et son Bureau est allé ensuite jusqu'à Moussy-le-Vieux, où eût lieu l'inhumation. Du Domaine des Gueules Cassées, nous avons suivi avec les camarades la petite charrette, tirée par des membres de l'Association et cette cérémonie, sans avoir la pompe de celle de Paris, n'en avait que plus de grandeur par sa simplicité et son intime recueillement.

Tout le monde connaît le Colonel disparu ; nous n'avons pas à redire ici ses qualités. Rappelons seulement combien de fois il nous avait unis avec les siens dans les grandes manifestations qui devaient donner à nos Groupements leur rayonnement et leurs moyens de vivre. Le Colonel Picot avait la flamme et la foi du Croisé, dans les destinées de son Pays, comme dans celles de l'Association de ses camarades « Gueules Cassées » et c'est ainsi qu'il put réaliser avec ses collaborateurs la grande œuvre qu'il laisse derrière lui. Dans cette journée du 23 Avril, il a donné aux mutilés et aux anciens combattants une grande leçon d'union et de fraternité dont il sera bon de se rappeler. Notre Association sœur perd son chef et les dirigeants qui restent, nos camarades Jourdain et Jugon en particulier, qui avaient à supporter beaucoup de responsabilités dans leur Groupement, reçoivent tout le poids moral laissé par le Colonel.

Nous sommes peut-être mieux que beaucoup à même de réaliser la perte irréparable qu'il subissent et, si un peu d'amitié peut être un léger adoucissement à leur peine, ils trouveront toujours à l'Union des Aveugles de Guerre des frères et des amis.

H. AMBLARD.

Le Président de la Départementale des Aveugles de Guerre des Bouches-du-Rhône informe ses camarades que la Section a été représentée aux obsèques du regretté Colonel Picot, Président Général des Gueules Cassées, qui ont eu lieu le 21 avril 1938, au Domaine du Coudon (Var). Une gerbe de fleurs a été déposée au nom de la Section sur le cercueil du glorieux disparu.

Dernière Heure

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Aujourd'hui 11 mai, après avoir vécu toutes les journées de réunions que comporte notre Assemblée générale, notre Maison est encore pleine de tous nos camarades de province, venus pour prendre part à l'Assemblée.

Nous publierons dans notre prochain numéro tous les détails intéressants, mais nous disons dès à présent que cette Assemblée fut d'une tenue parfaite, que le plus grand esprit de camaraderie n'a jamais cessé de régner. Le banquet de clôture réunit 300 convives, sous la présidence du Docteur Torchausse, Vice-Président du Conseil municipal de Paris.

LE STATUT

Les représentants des Associations de Grands Invalides ont été reçus par M. Champetier de Ribes, Ministre des Pensions, le mercredi 4 mai.

Le sujet le plus important qui fut évoqué fut le statut, que M. Champetier de Ribes promit d'appuyer dès à présent auprès du Sénat, afin qu'il puisse être voté le plus rapidement possible.

LE LIVRE PARLÉ

Le Comité Français du Livre Parlé a tenu son Assemblée Générale annuelle le vendredi 29 avril, à son siège : 4, rue de Montevideo, sous la présidence d'honneur de M. William Nelson Cromwell.

Nous rappelons que ce Comité est constitué par les quatre sociétés suivantes :

American Braille Press:

Association Valentin Haüy;

Fédération Nationale des Aveugles Civils ;

Union des Aveugles de Guerre.

Ce Comité a été fondé il y a un an et c'est à l'U.A.G. qu'était revenu l'honneur de sa présidence.

L'Union était représentée à cette Assemblée Générale par nos camarades : Amblard, Izaac, Muller délégués, et Conan Président du Conseil d'Administration. Notre camarade Favret, également membre du Conseil d'Administration de ce Comité, empêché, s'était fait excuser.

Au début de la séance, le Président Conan rappela les circonstances dans lesquelles avait été fondé le Comité, les buts qu'il s'était proposés. Il remercie les nombreuses personnes qui se sont dévouées au Livre Parlé, parmi lesquelles : le Secrétaire Général de l'American Braille Press : M. Raverat ; M. Iweins qui se prodigua avec son amical dévouement : Maurice Randoux qui apporta une collaboration des plus dévouée ; puis, il exprima la reconnaissance très vive de tous les aveugles de France envers M. Cromwell qui est le fondateur et le soutien généreux du Livre Parlé.

Le rapport moral, établi par M. Iweins et le rapport financier par M. Raverat furent adoptés à l'unanimité.

M. Cromwell prit ensuite la parole pour dire en termes élevés combien il était heureux du succès du Livre Parlé et sa confiance entière dans son avenir. Il assura le Comité Français de son concours le plus large et le plus affectueux. M. Cromwell fut vivement remercié, au nom du Comité, par notre président, notre camarade Conan, auquel le Conseil d'Administration renouvela sa confiance en le maintenant dans ses fonctions de Président pour le nouvel exercice.

Le compte rendu détaillé de cette assemblée générale sera donné dans un de nos prochains bulletins.

Nouveaux ouvrages parus:

Auteurs	Titres	Nombre
Paul Geraldy:	Toi of mai	DE DISQUES
Paul Nord:	Toi et moi	. 11
Georges Duhamel:	Scènes de la vie future	

DANS NOTRE MAISON

Nous avons recu de notre camarade Meline de Sereilhac (Haute-Vienne), la lettre suivante :

...« J'ai gardé de mon long séjour rue Blanche un excellent souvenir. Les petits défauts imprévisibles de toute installation nouvelle sont pourchassés inlassablement, les bruits s'apaisent car les portes roulent avec douceur ; la résonance de la salle à manger, vraiment désagréable l'an dernier, est remarquablement améliorée et nul doute que les tapis de caoutchouc, dont j'ai pu apprécier le moelleux à la fin de mon séjour, sauront mettre un frein à la fureur martelante de certains talons indiscrets dont se plaignent parfois les camarades du dessous.

La perfection ne sera jamais atteinte, car il n'y a pas deux camarades la voyant de la même façon, la quasi perfection n'est pas atteinte du premier coup et il faut féliciter chaudement ceux qui donnent leur temps et leur peine sans compter pour s'en approcher de si près. Il est d'ailleurs pas mal de choses qui dépendent plus des occupants que du matériel... »

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 31 une somme de 37.997 fr., se répartissant comme suit :

Allocations	naissances	1.200	>>
Allocations	décès	18.680	>>
Allocations	caisse-maladie	17.617	>>

Il y a lieu d'ajouter à ces 37.997 fr. une somme de 28.700 » pour prêts exceptionnels et pour prêts maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 26 demandes, dont 4 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Beauchemin de La Haye-Pesnel (Manche), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Nicole, née le 1er avril 1938.

Notre camarade et Mme Gatineau de Montournais (Vendée), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Odile, née le 28 mars 1938.

Notre camarade et Mme Marot de Casteljaloux (Lot-et-Garonne), nous font part de la naissance de leur petite fille Henriette, née le 18 mars 1938.

Notre camarade Abdallah ben Ali Ben Attig de Kélibia (Tunisie), nous fait part de la naissance de son fils Daoud, le 6 octobre dernier.

Notre camarade et Mme Georges Muller de Neuilly-sur-Seine, nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Marie-Claude, née le 26 mars 1938.

Notre camarade et Mme Aubert de Houilles, nous font part de la naissance de leur fille Lucienne, née le 9 février 1938.

Notre camarade Calmès nous fait part de la naissance de sa petite fille Arlette, née le 15 avril 1938.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

Mariages

Notre camarade Roux de Clermont-Ferrand (P.-de-D.), nous fait part du mariage de sa fille Maryse, avec M. Henri Machet, célébré le 19 avril 1938.

Notre camarade Nicolaï de Colombes (Seine), nous fait part du mariage de sa fille Geneviève, avec M. Paul Planquette, fils de notre camarade Planquette de Tourcoing (Nord), célébré le 19 avril 1938.

Notre camarade Nègre de Corbières (Aude), nous fait part de son mariage avec Mlle Eloïse Fraisse, célébré le 23 avril 1938.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Maes Antonin, de Bergues (Nord), décédé le 19 septembre 1938, à l'âge de 56 ans.

Né le 14 avril 1882, à Armbouts-Cappel (Nord), soldat au 310e Rég. d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 6 octobre 1915 à Souain. Réformé à 150 %, art. 10 et 12 pour cécité et blessures multiples, il était Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire.

Notre camarade Danger Henri, de Paris (12^e), décédé le 19 avril 1938, à l'âge de 68 ans.

Né le 30 avril 1870, à Etampes (S.-et-O.), capitaine au Service de Santé, notre camarade devint aveugle le 15 novembre 1916.

Réformé à 170 %, article 10 et 12, Chevalier de la Légion d'Honneur, il laisse une veuve et deux enfants.

Du beau-frère de notre camarade Petitdidier, de Lyon. décédé le 21 mars, à l'âge de 74 ans.

Du père de notre camarade Pinaquy, du Perreux (Seine), décédé le 24 mars 1938, dans sa 75° année.

De la femme de notre camarade Schneider, de Chilly-Mazarin (S.-et-O.), décédée le 5 avril 1938, à l'âge de 49 ans.

de la femme de notre camarade Madeleine, de Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe), décédée le 13 mars 1938.

Du fils André de notre camarade Raffestin, de Savigny-en-Sancerre (Cher), décédé en avril dernier, à l'âge de 20 ans.

De la femme de notre camarade Reucher, de Fleurey-le-Taverney (Haute-Saône), décédée le 17 août, à l'âge de 64 ans.

De la belle-mère de notre camarade Loulergue, de Felletin (Creuse), décédée le 16 avril 1938, à l'âge de 87 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS 1938

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Soubié, 5 fr.; Josse, 5 fr.; Granet, 5 fr.; Vachon L., 5 fr.; Vuillemenot, 15 fr.; Dupuy, 20 fr.; Rougé, 5 fr.; Charrière A., 5 fr.; Dangas, 20 frs.; Maumont, 10 frs.; Fondement, 10 frs.; Comble, 5 frs.; Bazinet, 10 frs.; Padellec, 17 frs.; Renoux H., 5 frs.; Dardié, 10 frs.; Juif, 5 frs.; Dufourg, 5 frs.; Picaud, 5 frs.; Fimbel, 5 frs.; Martin L., 10 francs.

Cotisations

Bailly, Marsal, Trotel, Albert H., Veyret, Hesnard, Granet, Soubié, Josse, Mazeaud, Huot, Passebon, Levesque, Moquais, Venier, Nonorgues, Prudent, Lesade, Béda, Vachon L., Molinié B., Malingre, Sursin P., Vuillemenot, Dupuy P., Invernizzi, Christophe, Rolando, Rougé, Charrière A., Mille, Raffat, Vendeville, Dangas, Lacotas, Diemont M., Sabiani, Thevenard, Maumont, Goudailler, Bon, Aubert A., Vitré, Delplanque, Noel E., Ravin, Patisson, Salmon, Geniès, Cailleau, Massot A., Maury, Severac, Enjalbert, Satgé, Arsac, Bruley, Barbier G., Fondement, Guillot, Michel F., Pey, Lannes, Bouval, Boudon, Lelarge, Rouhaud, Perret, Johannsen, Cabrillac, Melin, Damaury, Castagne, Comble, Moron, Gable, Charriaut, Odoul, Bazinet, Vidal A., Laurent E., Beauquesne, Gravet, Fabre A., Padellec, Montgermont, Scaglia, Chomarat, Courteix, Simon F., Guillemin, Charente, Munnier, Le Teuff, Le Roux I., Salesse, Bousquet, Boenigen, Donchet, Dunand, Guyollot, Medard, Vaxelaire, Viance-Bressaudier, Poubane, Vincendo, Victorin, Michel A., Mahalin, Daraspe, Renoux, Burgard, Vernhes J., Leblond A., Guillo, Cadé, Deville, Aubry, Delafosse G., Karli, Renard, Boissard, Gautier R., Lecardonnel, Charmillon, Brunin, Laffarque, Tourneux F., Fraisse F., Marquette, Reuchet, Moreau E., Turban, Pasquet, Barbette S., Juif, Berlemont, Richou, Nicolai P., Crozon, Picot, Grosbois, Benaud, Rousseaux, Dufourg, Lazaro, Baudoin, Delmas L., Guidicelli, Beaume, Ricci, Galbourdin, Stephan, Talmard, Cloerec, Juhel, Colas, Garras, Robinet, Picaud, Beaurain, Videmont, Fimbel, Mirouze, Gallo, Petit-Joseph, Khidas, Martin L.-C., Molinier A., Merlet.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 18 mars 1938

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

Sont présents : Conan, Izaac, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Laffargue, Lauté, Malgat, Muller, Nicolaï, Noireaux, Roy Georges, Satgé.

Excusés : Bois, Cabasson, Derunder, Guillam, Lagarde, Robert M., Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Conan : Guillam.

A Amblard: Robert M.

A Favret: Cabasson.

A Laffargue : Lagarde.

A Noireaux: Bois, Derunder.

Assistaient également à la séance :

M. de Traversay, Président et M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action; M. Oscar Bloch, Trésorier-adjoint.

Les camarades : Briant, Chauvel, Lardière, Mathieu, Méline, Pagnel, Rochelet, Sabier.

- I. Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 janvier 1938 est adopté à l'unanimité.
- II. Situation financière de janvier : Le Conseil examine le fonctionnement de la Maison au point de vue financier et, considérant le coût de la vie et l'usage croissant que font les camarades de la Maison, adopte la situation financière de janvier à l'unanimité.
- III. Il est procédé au tirage au sort des noms des candidats au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Le bulletin de vote s'établit de la façon suivante :

Lefebvre G., Izaac, Leveau, Roy G., L'Evesque, Almey, Guibert Y., Céré-Labourdette, Malgat, Eiselé, Mathieu, Cabasson, Bloncourt, Favret, Amblard.

IV. — Projet de modification du barême caisse-maladie :

Le Bureau présente un projet de modification du barême caissemaladie qui, tenant compte de l'augmentation des frais médicaux et pharmaceutiques, a pour but principal de parer aux frais élevés occasionnés par les maladies graves et les grandes opérations plus fréquentes dans nos rangs que par le passé.

Les membres de la Caisse Fraternelle, Malgat et Bois, donnent un avis quasi semblable à celui du Bureau. Il est reconnu nécessaire de relever le chiffre minimum à partir duquel les dépenses seront remboursées.

On se met d'accord sur le chiffre de 1.500 francs.

Roy Georges demande que le premier palier qui était à 3.500 francs soit porté à 4.000 francs, ce qui est adopté.

Dans cet échelon, les dépenses supérieures à 1.500 francs seront remboursées à raison de 50 %, en conservant l'abattement à la base de 500 francs, soit pour une dépense de 4.000 francs, un remboursement de 1.750 francs.

Un second palier est ensuite fixé, de 4.000 à 7.000 francs qui donnera lieu à un remboursement de 20 % des sommes comprises dans cette fraction.

Les camarades Favret, Izaac, Malgat, Muller, etc., discutent pour l'établissement du dernier pourcentage et pour celui qui devrait être appliqué aux dépenses supérieures à 7.000 francs. Il est prévu audessus de cette somme un nouveau palier qui, sur l'intervention de Courteix, est porté à 15.000 francs.

Le pourcentage de remboursement de cette fraction de dépenses comprise entre 7.000 et 15.000 francs est fixé à 10 %.

Pour les camarades non bénéficiaires du statut, l'abattement à la base reste à 250 francs.

V. — Allocations aux aveugles anciens combattants dont la pension a été rejetée et qui reçoivent chaque année une aide de l'Union.

Le Conseil attribue à ces camarades les mêmes allocations que l'année précédente :

à Borie (François), Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).... 900 »
à Frammery (Paul), Bomy (Pas-de-Calais), 4 enfants.... 1.200 »
à Bocquier (Louis), Doulon-Nantes (Loire-Inférieure).... 1.200 »
à Falcottet (Claude), Paris 1.200 »

En outre, le Conseil porte, pour cette année, à 4.000 francs l'allocation attribuée au camarade Fargeot (Raymond), bi-manchot.

VI. — Questions diverses.

Nouveaux adhérents :

Bachelet (Clodomir), 3, rue Godefroy, Oissel (Pas-de-Calais), 110 % art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant;

Danger (Henri-Georges), 13, avenue de Saint-Mandé, Paris, 170 %, art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant;

Lesage (Jean), Wasnes-au-Bac, par Marquette-en-Ostrevent (Nord), 180 %, art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant.

Il reste entendu que pour les nouvelles adhésions à l'U.A.G., le Conseil soumettra à l'Assemblée Générale un projet tendant à n'admettre comme membres de l'U.A.G. que les aveugles de guerre 100 % art. 10, titulaires de la Carte du Combattant et bénéficiaires du statut des grands invalides.

Les camarades dont les noms précèdent sont admis à l'Union en qualité de membres titulaires, le Conseil tenant compte de leur présence à l'Union depuis un certain temps en qualité de membres temporaires.

Ils sont acceptés à l'unanimité, sauf une abstention : Courteix.

Legs CROS. — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 2 avril 1930, de M. Cros, Jean-Baptiste-Eugène, en son vivant demeurant à Paris, 10, boulevard Voltaire, décédé à Paris, 4, rue de la Chine, le 3 août 1937, par lesquelles il institue sa légataire universelle l'Union des Aveugles de Guerre, en lui léguant tout ce qu'il possède au jour de son décès, sans aucune exception ni réserve.

Le Conseil d'Administration de l'U.A.G. accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son Trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Legs SIMIER. — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires de M. Pierre-Louis-Prosper Simier, en son vivant, demeurant à Tauxigny (Indre-et-Loire), où il est décédé sans postérité le 22 février dernier, par lesquelles il lègue à la Société des Aveugles de Guerre un somme de Dix Mille Francs, nette de tous frais.

Le Conseil d'Administration de l'U.A.G. accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son Trésorier pour encaisser ce legs en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Legs SERRE. — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires de Mme Vve Paul Serre, née Calas, demeurant à Nîmes, 42, rue Pradier, où elle est décédée le 26 janvier dernier, par lesquelles elle lègue, à titre particulier, à l'Union ds Aveugles de Guerre, 25, rue Ballu, à Paris, une somme de Dix Mille Francs,

Le Conseil d'Administration de l'U.A.G. accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son Trésorier pour encaisser ce legs en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Succession JOMARD. — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 23 octobre 1921 de M. et Mme Jomard, demeurant ensemble à Choisy-le-Roi, avenue de la République, n° 19, où ils sont décédés : le mari, le 18 mai 1935 et la femme, le 18 février 1937, par lesquelles, désirant témoigner leur profonde gratitude aux héroïques soldats de la Grande Guerre qui en ont été victimes, ils ont, d'un commun accord, décidé de léguer en toute propriété, à l'Association des « Aveugles de Guerre », tous les biens, meubles, immeubles, bijoux, valeurs mobilières qu'ils possèdent ou pourront posséder ou que le dernier survivant d'entre eux possèdera ou pourra posséder à son décès, étant entendu que cette donation est faite sans exception ni réserve et que ladite Association des Aveugles n'aura à supporter, pour entrer en possession de son legs, que les frais des obsèques du dernier mourant d'entre eux,

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son Trésorier pour parvenir au règlement complet de cette succession, et notamment :

Procéder à tous inventaires :

Prendre connaissance de tous testaments, faire délivrance de tous legs;

Faire procéder à la vente de tous mobiliers, valeurs incorporelles avec ou sans attribution de qualité;

Recevoir ou payer toutes sommes pouvant être dûes à quelque titre et pour telle cause que ce soit ;

Vendre tous immeubles:

Entendre, débattre, clore et arrêter tous comptes ;

Faire tous transferts et ventes de toutes actions, obligations ou autres valeurs quelconques,

En cas de difficultés ou de défaut de paiement, exercer toutes les poursuites, contraintes et diligences nécessaires, depuis les préliminaires de la conciliation jusqu'à l'exécution de tous jugements et arrêts.

Poursuivre notamment auprès de tous les tribunaux compétents, la validité des dispositions testamentaires dont il s'agit, à cet effet, choisir tous avoués ou avocats.

De toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer toutes quittances et décharges,

Passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et, généralement, faire le nécessaire, les pouvoirs ci-dessus n'étant pas limitatifs, mais seulement énonciatifs.

Le Conseil d'Administration approuve et ratifie la mainlevée faite par M. Gaston L'Evesque, Trésorier, en vertu des pouvoirs qu'il détient de l'article 9, des statuts, suivant acte reçu par Me Pain, notaire à Aulnay-sous-Bois (S.-et-O.), le 13 décembre 1933, de l'inscription d'hypothèque conventionnelle et légale, prise au Bureau des Hypothèques de Pontoise, le 26 décembre 1933, volume 637,, n° 95, contre M. Gaston-Edouard Lapoule et Mme Adèle Leblay, son épouse, demeurant ensemble à Sevran (S.-et-O.), 17, rue Maurice-Berteaux, pour sûreté de la somme de 5.000 francs, montant principal d'une obligation reçue par ledit Maître Pain, le 13 décembre 1933.

Il consent à nouveau, si besoin est, la mainlevée entière et définitive de ladite inscription et donne toute décharge au conservateur des hypothèques qui opérera cette radiation.

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du compte de M. Georges Semin, de Lens, qui se trouve soldé, donne tous pouvoirs et autorisation nécessaires à M. Gaston L'Evesque, chevalier de la Légion d'Honneur, Trésorier de l'Association, de donner quittance de la somme de quinze mille francs prêtée à M. Semin par l'Union des Aveugles de Guerre, suivant acte reçu par Me Maerten, notaire à Lens, le deux juillet mil neuf cent trente et un, et mainlevée de l'inscription prise pour garantie de cette somme au Bureau des Hypothèques de Béthune, le 27 juillet 1931, volume 1359, no 70, et s'il y a lieu, donner mainlevée de ladite inscription purement et simplement sans constatation de paiement.

En outre, le Conseil d'Administration déclare ratifier en tant que de besoin l'acte de mainlevée ou tous autres actes signés dès avant ce jour, par M. L'Evesque ou son mandataire, pour arriver à la radiation de l'inscription sus-énoncée voulant que cette mainlevée produise tous les effets qu'elle comporte,

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le Secrétaire Général expose la situation d'un camarade qui, très ponctuel dans le remboursement de son prêt maison, a été victime de son notaire. A l'unanimité, le Conseil fait remise de la somme relati-

vement faible restant dûe à l'Union, et accepte de consentir au camarade un nouveau prêt pour l'aider à sortir d'une situation critique.

Le camarade Bloncourt, en qualité de Vice-Président de la Commisison des Pensions de la Chambre, expose l'économie du projet d'extension du statut des grands invalides.

Satgé attire l'attention du Conseil sur le désavantage qu'il y a pour les Aveugles de Guerre à voyager dans les lignes d'autocar remplaçant certaines lignes de chemin de fer supprimées. Le Bureau suivra la question avec la Confédération.

Le Conseil, informé par le Bureau qu'une Compagnie privée d'assurances lui a soumis un nouveau projet, n'accepte pas de discuter la proposition d'une Compagnie privée.

A voté contre : Evrat.

Le Bureau donne ensuite des indications sur la prochaine ouverture de l'Etablissement de Boulleville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée annuelle de la départementale des Alpes-Maritimes, le 27 mars 1937

La Section des Alpes Maritimes s'est réunie en Assemblée annuelle statutaire le dimanche 27 mars 1938, Salle Bréa, mise gracieusement à sa disposition par M. Jean Médecin, député-maire de Nice.

La séance est ouverte à 9 h. 45 par Hébréard, Président. Il est procédé à l'appel des camarades.

Sont présents: Aloi, Barbier P., Bertoni, Billoud, Bompuis, Butel, Chambert, Christophe, Delille, Draperi Jean, Draperi Jacques, Fabre A., Félix Marius, Gaetti, Gauch, Graglia, Grattepain, Grimaldi, Hennebicq, Hébréard, Isnardy, Lansquenet, Mondoloni, Mouisset, Moulet, Palmaro, Pasquier, Pons, Raphel, Roche, Rosso, Rouquette, Spinetta, Vernhes, Vichet, Victorin, Garino, Trésorier voyant.

Excusés: Bruley, Georges Léon, Petitjean, Invernizzi.

Absents: Arnaud, Georges Aimé, Giroir.

Ont donné leurs pouvoirs : Bruley, Georges Léon.

La séance est placée sous la présidence d'honneur du Commandant Izaac. Hébréard prend aussitôt la parole pour remercier tous les camarades qui sont venus si nombreux à cette réunion. Il constate que, malgré tout, la Section des Alpes-Maritimes est restée ce qu'elle a toujours été depuis sa fondation : un groupement de bons camarades, n'ayant d'autre ambition que l'union et la défense des droits acquis leur permettant d'assurer l'existence de leur foyer et l'avenir de leurs enfants.

Il présente ensuite le Commandant Izaac, Président honoraire de l'U.A.G. et Vice-Président actif. Il le remercie d'avoir bien voulu accepter de venir représenter le Bureau de l'U.A.G. et rend hommage au Président des débuts de notre Union, qui fut un des militants les plus acharnés lors de l'action entreprise pour le relèvement de nos pensions.

Il le prie d'être l'interprète de la Section tout entière auprès du Conseil d'Administration de Paris, pour lui exprimer toute sa reconnaissance pour son activité durant la gestion 1937-1938 et tout particulièrement au Président Conan et au Secrétaire Général Amblard.

Izaac remercie le Président de ses paroles de bienvenue et se déclare très heureux de constater la belle vitalité de la Section des Alpes-Maritimes. Il l'exhorte à l'union si nécessaire en ce moment.

Lecture est ensuite donnée du P.V. de l'Assemblée extraordinaire du 7 novembre 1937 qui, après les explications fournies à Izaac sur les motifs qui provoquèrent un grave malaise dans la Section et aurait pu la discréditer aux yeux de tous, est adopté à l'unanimité.

Le Trésorier Garino donne lecture de la situation financière et fournit toutes les explications qui lui sont demandées. Hébréard le félicite de son exposé et met le compte rendu financier aux voix ; celui-ci est adopté à l'unanimité. Le Secrétaire n'a pas établi de rapport moral, mais Hébréard fait savoir qu'il fera un exposé sur la gestion de la Section après la discussion de différents vœux présentés qui sont tous adoptés.

Izaac donne toutes explications au sujet du statut des Grands Invalides et des assurances veuves.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Comité d'Administration. Hébréard prend la parole et dit qu'il n'a reçu aucune candidature nouvelle, mais, avant de se représenter, il fait un exposé sur la marche de la Section durant l'année écoulée. Il retrace tous les incidents qui se sont produits et s'étend longuement sur la gestion financière ; sur cette dernière question, Izaac définit les rapports qui doivent régir les Départementales avec le Bureau de Paris ; cette définition est accueillie à l'entière satisfaction de tous.

Hébréard annonce que tout le Comité d'Administration sortant se représente ; toutefois, il fait une réserve pour ce qui le concerne ; il sera candidat à condition que le camarade Giroir soit considéré comme ne faisant plus partie de la Section des Alpes-Maritimes. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Comité décide de voter à mains levées et c'est par acclamations que le Comité d'Administration est réélu; un double ban est battu en son honneur.

Hébréard remercie au nom de ses camarades du Comité et en son nom personnel de cette nouvelle marque de confiance.

MM. Maurin, Président du Comité de Patronage et Bernard, Président du Comité d'Union, qui assistaient à la séance, assurent le Commandant Izaac et Hébréard, ainsi que tous les aveugles de guerre des Alpes-Maritimes, de tout leur attachement et de leur vive sympathie.

La séance est levée à 11 h. 30 dans une atmosphère de réconfortante amitié.

Le banquet. — A midi et demi eut lieu le banquet à la Régence Royale. Plus de cent convives prirent place autour des tables élégamment fleuries.

A la table d'honneur avaient pris place, aux côtés de Mme et du Commandant Izaac, Mme et M. Hébréard, M. Lairis, Conseiller de Préfecture, grand blessé de guerre ,représentant le Préfet des Alpes-Maritimes; M. Raibaut, Conseiller Municipal, grand invalide de guerre, représentant M. Jean Médecin, député-maire; Mme Barnier, engagée volontaire pendant la guerre de 1870 où elle fut cantinière, Médaillée Militaire; l'Intendant Militaire Heckenroth; M. Léospo, Président d'honneur de la Section; le Capitaine Mariotte, des Gardes Mobiles; MM. Bernard, André Massiéra, Richieris, Président, Secrétaire général et membre du Comité d'Union; MM. Patrigeon, Secrétaire général de l'Office Départemental; Bermond; Mme et M. Gilli, Président des Amputés; le Docteur Barral, Président des Trépanés; le Capitaine Leport et M. Granon, représentant les Grands Invalides, ainsi que tous les membres du Comité d'Administration des Aveugles de Guerre.

Au dessert, de nombreux discours furent prononcés. Tous les orateurs prêchèrent l'union des combattants, de tous les combattants, qui seuls peuvent sauver la paix.

Hébréard remercia les autorités et plus particulièrement le Commandant Izaac. Il présenta ses hommages à Mme Izaac qui a bien voulu accompagner son mari dans ce long voyage. Il eut ensuite quelques mots aimables pour Mme Barnier, il parla de la prospérité de l'Association et termina son improvisation par un appel à l'entente parmi tous les combattants pour le maintien de la paix.

Après que M. Lairis, le Docteur Barral, M. Bernard et M. Raibaut eurent assuré les aveugles de guerre de leur sympathie affectueuse, le Commandant Izaac prit la parole. Il dit sa joie de se retrouver parmi des amis et rendit hommage au dévouement d'Hébréard. « Il faut « l'union des cœurs, dit-il. Tous les anciens combattants sont pareils ; « nous avons reçu un peu plus de plomb dans la tête et c'est tout. C'est « à nous, la génération du feu, à donner l'exemple de l'union. L'Europe « comprendra qu'il y a autre chose à faire que de verser inutilement « du sang et la paix sera sauvée. » Cette péroraison fut frénétiquement applaudie.

M. Garino lut ensuite un rapport détaillé sur les desiderata des aveugles de guerre et c'est dans une ambiance de cordiale amitié que se termina cette journée pendant laquelle furent à l'honneur les plus grandes victimes de la guerre.

Le Président :

Le Secrétaire :

HÉBRÉARD.

CHAMBERT.

Procès-verbal de l'assemblée annuelle de la Régionale de Lyon le 27 mars 1938

Le Président régional F. Mulsant ouvre la séance à 9 h. 15, dans la Salle de l'Union Nationale des Combattants, 16, rue Romarin.

Etaient présents: Bastion, Baudrand, Besset, Cachet, Chomarat, Deglise, Dormont, Gauthier, Gerbelli, Guerry, Jacquet, Lennoz, Mulsant, Petitdidier.

Membres voyants: Fascina et Pierson.

Excusés: Finet, Mercier, De Diego, Girard, Dentroux, Badel, Vachon, Fevelat, Boudra, Chambost, Dutrève, Bonnetain, Mouton, Baizet, Roillet, Piot.

Comme de coutume, Mulsant, après avoir remercié les camarades, présenta le Secrétaire Général Amblard, qui avait bien voulu accepter de rehausser par sa présence l'éclat de cette réunion et excusa ensuite de nombreux camarades.

Il a fallu, en effet, qu'à la veille de cette Assemblée, plusieurs camarades touchés dans leurs affections, les uns par les deuils, les autres par la maladie, n'aient pu être présents.

Cachet, secrétaire Général de la Régionale, présenta en termes courtois un rapport moral qui ne manqua pas d'être fort apprécié; ce rapport fut adopté ainsi que le rapport financier du Trésorier.

Conformément aux statuts, il fut ensuite procédé au renouvellement du Conseil d'Administration qui fut réélu à l'unanimité, à savoir : Mulsant, Cachet, Petitdidier, Gerbelli, Finet, Baizet, Bouton.

Les membres voyants Fascina et Pierson furent également tous deux réélus dans leurs fonctions respectives pour la quatorzième fois.

Trois vœux présentés par la suite et commentés furent approuvés.

Le Secrétaire Général Amblard, en une allocution pleine de cordialité et de camaraderie, apporte aux aveugles de guerre de Lyon et du Sud-Est, le salut du Président de l'U.A.G.

Il félicite la Régionale de sa belle organisation, documente les camarades sur les questions actuellement à l'ordre du jour et lance un appel à l'union de tous.

La tombola qui suivit permit de constater que les organisateurs habituels eurent fort à faire grâce au dévouement des donateurs sollicités et surtout des camarades qui avaient bien voulu adresser ou apporter eux-mêmes de magnifiques lots. Le record 1937 est battu. Comment remercier individuellement ? Impossible, et à tous, dans un même sentiment, merci.

Le Vice-Président Petitdidier, malheureusement absent, avait lui aussi organisé, une fois de plus, le banquet dans les Salons Berrier et Millet, Place Bellecour.

Une quarantaine de convives étaient présents et animés de la plus franche camaraderie.

Au dessert, le Président Mulsant présenta les excuses de Me Chardiny et de M. Melinand, Directeur de l'Office Départemental de Placement et souligna, au passage, que c'est grâce au concours de ces deux bienfaiteurs qu'il nous est encore permis d'organiser ces réunions de famille. Des vœux sont formés pour eux.

M. Amblard, Secrétaire Général, prit ensuite la parole pour exprimer toute sa satisfaction de se retrouver parmi les Lyonnais et pour adresser des remerciements aux membres de la Régionale qui aident les membres du Conseil d'Administration depuis quatorze ans.

Devant l'Assemblée debout, il remit ensuite, au nom de l'U.A.G., les palmes d'Officier d'Académie au Trésorier Fascina et lui donna

l'accolade au nom de l'U.A.G. toute entière. Fascina, en termes brefs et émus, sut remercier et démontrer quel était son attachement aux camarades de la Régionale. Il donna ensuie l'accolade à son collègue Pierson, Officier d'Académie, de la même promotion, et qui venait, lui-même, d'être félicité par le Président.

M. A. Chapuis, heureux d'assister pour la seconde fois au banquet de la Régionale de Lyon, apporta le salut de son chef, M. Melinand, leur fit part de son attachement constant à l'œuvre et adressa quelques paroles aimables au Trésorier Fascina avec lequel il collabore.

Une mention toute spéciale aux jeunes filles et jeunes gens qui animèrent la fête par la vente des billets et un bon point particulier à Mlle Chomarat qui avait bien voulu se faire entendre dans son répertoire et tenir le piano pendant la sauterie pleine d'entrain.

Le Président : Mulsant.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée annuelle de la section de la Seine-Inférieure, le 27 mars 1938

La séance est ouverte à 10 heures précises, sous la présidence du camarade Angot, Président de la Section.

Le camarade Conan, Président de l'U.A.G., venu assister à l'Assemblée Générale de la Section apporte à tous le salut des amis de Paris et dit la joie qu'il éprouve à se trouver aujourd'hui avec les Normands.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée annuelle du 4 avril 1937 ; ce procès-verbal est adopté. Il donne ensuite lecture du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 3 octobre 1937, Assemblée convoquée pour pourvoir au remplacement du regretté Président Cagnard. Ce procès-verbal est adopté.

Le Président Conan demande la parole pour dire à nouveau tous les regrets qu'à éprouvé l'U.A.G. de la disparition si brutale du camarade Cagnard. Il rappelle que sa bienveillance, son généreux dévouement, lui avaient acquis l'estime de tous et il se fait un devoir de renouveler à ses amis, à sa famille, les condoléances du Bureau de l'U.A.G.

Le Président Conan remercie Angot d'avoir bien voulu accepter de prendre la présidence, malgré la difficulté que constitue pour lui, l'éloignement de Rouen; il ne doute pas cependant qu'il saura mener à bien la tâche qu'il a assumée.

Le Président fait donner lecture du rapport moral de l'année écoulée. Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles il a été amené à prendre la présidence, il fait l'éloge de son prédécesseur, le Président Cagnard; il rend un hommage ému et respectueux à Madame Cagnard, si dévouée elle aussi à la Section, qui a bien voulu continuer à être déléguée auprès des Amis des Soldats Aveugles, l'Œuvre qui apporte une aide toujours bienveillante aux camarades éprouvés.

Le Président indique que la Section s'est fait un devoir d'être représentée avec le drapeau aux diverses manifestations d'anciens combattants ; il dit combien sont cordiales les relations avec le siège central de l'U.A.G. ; la présence du Président à notre Assemblée en est d'ailleurs la preuve tangible.

Le Président rappelle que l'augmentation des pensions est un fait accompli et que les camarades qui n'ont pas encore le statut, vont avoir bientôt satisfaction; il exprime pourtant un très vif regret, c'est que la Confédération n'ait pas pensé davantage aux veuves qui bénéficient d'une amélioration vraiment dérisoire. Il espère qu'une solution plus humaine finira par intervenir.

Il remercie les camarades qui versent une cotisation volontaire pour venir en aide aux camarades sans pension et aux veuves, et espère que ce geste sera continué et même amplifié.

L'Automobile Club Normand, continuant sa tradition, a versé à la caisse des aveugles, le montant du bénéfice provenant de son bal annuel, de même le syndicat de la Charcuterie a versé le produit d'une quête faite à un banquet corporatif. Aux uns et aux autres, le Président est heureux d'adresser les remerciements de la Section. Il rend hommage au préfet de la Seine-Inférieure, au député-maire de Rouen, au députémaire du Hâvre pour l'accueil bienveillant qu'ils réservent toujours aux aveugles de guerre.

Il remercie les membres voyants du concours bénévole qu'ils apportent au Bureau, pour l'aider dans la gestion et l'administration de la Section. Il remercie le camarade Féret, porte-drapeau et Mme Féret, tous deux si dévoués et toujours prêts dès qu'il s'agit de représenter la Section. Il remercie enfin les veuves et les orphelins qui ont bien voulu assister à cette Assemblée.

Les applaudissements unanimes de l'Assemblée accueillent la fin du rapport moral du Président et le rapport moral est adopté.

Prevel demande la parole et, rappelant la souscription volontaire faite depuis deux ans par les membres de la Section de la Seine-Infé-

rieure, souhaiterait que Paris s'intéressât davantage à la question de l'aide aux aveugles non pensionnés.

Le Président Conan dit que des demandes ont déjà été faites, mais que la question est difficile, d'autant que statutairement, ces aveugles ne sont pas membres de l'U.A.G.

Une proposition avait été faite qu'une commission de trois membres soit nommées pour étudier les cas spéciaux.

La parole est donnée au trésorier pour l'exposé de la situation financière de la Section. L'actif au 31 décembre 1937 est de 3.368 fr. 18, en légère augmentation sur l'exercice précédent. Il y a lieu cependant, de noter que le recrutement des membres honoraires se fait plus difficilement, que certains disparaissent, que d'autres réduisent leur cotisation et qu'il serait sage, ainsi que l'avait demandé le Président, que les membres s'efforcent de recruter autour d'eux, des adhésions nouvelles.

Le rapport financier est adopté et les applaudissements de l'Assemblée se joignent aux remerciements que le Président adresse à M. Varnier pour le dévouement avec lequel il administre les fonds de la Section.

M. Bavent, commissaire aux comptes, vient ensuite certifier l'exactitude des chiffres donnés par le trésorier. Le secrétaire donne lecture du rapport du délégué de la Section à l'Assemblée générale de l'U.A.G. Le camarade Angot, qui était délégué, regrette que trop de camarades négligent d'envoyer leurs pouvoirs, ce qui diminue les possibilités d'action du délégué.

Les comptes rendus des travaux des Commissions et de l'Assemblée générale, ont été donnés dans le bulletin. Le vœu relatif aux veuves, a obtenu en partie, satisfaction, celui concernant les aveugles non pensionnés, a été rejeté purement et simplement, malgré les efforts du délégué appuyé par le Président Cagnard. La question sera reprise avec persévérance et avec l'espoir de la voir un jour aboutir.

Le Président fait donner lecture des vœux à présenter à l'Assemblée générale de l'U.A.G., le premier vœu demande que les aveugles non pensionnés, reçoivent enfin l'assistance à laquelle ils ont droit. La deuxième, demande que l'U.A.G. entreprenne des démarches pour que les pensions des veuves de guerre soient augmentées de façon suffisante.

Le Président Conan indique que cette question des veuves, fait toujours l'objet des préoccupations de l'U.A.G., des améliorations ont déjà été apportées, mais pour réaliser les désirs déjà exprimés, le capital de l'U.A.G. ne suffirait pas.

La Confédération cherche le moyen de constituer une retraite aux veuves, à partir d'un certain âge ; la question est suivie en ce moment.

L'U.A.G. compte porter l'allocation au décès à 5.000 fr., puis donner 1.000 fr. un an après et 500 fr. la deuxième année.

Dupuis déclare que les camarades décédés ont participé à la constitution du capital de l'Union, ce qui donne à leurs veuves, un certain droit sur cet avoir, mais Conan fait observer que 6.500 fr. pour 2.000 adhérents, représentent un capital de 13 millions, ce qui est déjà important.

Loquin demande que les membres associés, bénéficient des avantages accordés par l'U.A.G. Conan fait observer qu'il aura bientôt le statut et qu'il sera par conséquent, membre actif.

Le Président Conan indique que l'allocation de 6.500 fr., ne sera pas versée aux veuves des nouveaux titulaires, car il ne serait pas normal que les camarades n'ayant pas contribué à la fondation des biens des Sociétés, puissent avoir les mêmes droits que les autres. A ces veuves, l'U.A.G. accordera cependant 4.000 fr.

Le Président signale qu'il a été avisé trop tard du décès de M. Varin, Président du Syndicat de la Charcuterie, pour pouvoir assister à l'inhumation; une lettre de condoléances sera envoyée.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Burau. Les membres sortants sont : Abraham, Prevel et Eiselé. Le nom du camarade Féret, est proposé en remplacement de Eiselé, démissionnaire. A l'unanimité, Abraham, Prevel et Féret sont élus membres du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Etaient présents: Angot, Président; Lemarchand, Vice-président; Frère; Dupont; Prevel; Giroux; Abraham; Féret. Membres du Comité: Varnier, Trésorier; Boulanger, Secrétaire-voyant; Bavent, commissaire aux comptes; Dupuis; Gille; Feugray; Hédouin; Lecomte; Leroy Marcel; Leroy Albert; Lesade; Loquin; Mauconduit; Picot; Quesne-Bienvenu; Toutain; Wervoort; Bachelet; Buisson; Gareaud; Mme Vve Blondel; Mme Vve Verdure; Vincent.

Excusés avec pouvoirs : Rost ; Houard ; Lucas ; Berrod ; Adam ; Bellenger ; Viel.

Excusés sans pouvoirs: Fessard; Chatonnier; Mme Vve Talleur; Simon; Motte.

Absents non excusés: Cressent; Godard; Landais; Leblond; Noël; Petit; Vaxelaire; Montfort.

Le camarade Angot est désigné comme délégué pour représenter la Section aux Commissions et à l'Assemblée générale de Paris. Le camarade Lemarchand est nommé suppléant.

Procès-verbal de l'assemblée annuelle de la régionale de Limoges, le 3 avril 1938

La séance est ouverte à 14 heures, dans la Salle des Prud'hommes, de l'Hôtel de Ville, mise gracieusement à notre disposition, par la municipalité.

Sont présents: Daumas; Cluzeleau; Grand; Grelot; Maillasson; Matinaud; Maudelaud; Méline; Pailler; Pélissier; Valladeau; Desbancs; Dupuis; Millet; Fauconnet; Pagand; Pinardon; Touzet; Lachatre; Estorges; Lagarde; Denis; Hudreau.

Excusés: Dessaix; Petitpeix; Tricaud; Dupic; Delhomme; Cassat; Bouchet; May; Paradis; Soulié; Rouchaud; Grenet; Sigault.

A l'ouverture de la séance, Lagarde, Président régional, félicite les membres présents ; il constate que le nombre des assistants aux réunions ne diminue pas et s'en réjouit. Il annonce la présence du camarade Leveau, Vice-Président de l'Union, délégué du Bureau central de l'U.A.G., le remercie d'avoir fait un aussi long voyage pour prendre contact avec les camarades de la Région et place la réunion sous sa présidence.

Le Bureau de séance est constitué ainsi : Leveau, président, assisté de Lagard, de Cluzeleau secrétaire général et du camarade Sabi des Grands Invalides qui assure les fonctions de secrétaire de séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

Lagarde fait part du décès du camarade Chezeaud. Une minute de silence est observée en mémoire de ce camarade disparu, puis sur proposition de Grelet, une adresse de condoléances est envoyée à la famille.

Daumas demande que soit repris le vœu concernant les veuves des aveugles de guerre. Leveau donne bon espoir, il remercie les camarades de la région pour leur cordial accueil et les assure de toute la sollicitude du Bureau de l'U.A.G. Il résume le rapport moral inséré dans le dernier bulletin ; il est approuvé à l'unanimité.

Sabi donne lecture du rapport financier établi par Mme Cluzeleau; le solde en caisse est de 111 fr. 50. Ce rapport est également adopté.

Lagarde entretient ensuite les camarades de questions pouvant les intéresser: Défiguration: décrets ministériels des 28 février 1926, 7 septembre 1928 et 22 février 1929.

Leveau et Lagarde donnent tous renseignements et conseillent aux camarades que la question intéresse de faire appel tout d'abord à la Commission de réforme et ensuite au tribunal des pension. Lagarde expose ensuite un projet d'assurances émanant de Chalendar, Président de la Section Gers et Hautes-Pyrénées; Leveau fournit quelques explications sur le prochain vote pour le renouvellement du Conseil d'Administration.

Divers vœux présentés sont ensuite adoptés.

Le Bureau sortant est maintenu dans ses fonctions.

Sont délégués à l'Assemblée générale de Paris : titulaire : Lagarde ; suppléant : Méline.

Lagarde fait part aux camarades, d'une invitation reçue du Président de la Section des Grands Invalides de Limoges; se conformant aux instructions de l'Union, il n'a pas accepté et n'aurait pu le faire, la réunion ayant lieu le même jour.

Leveau dans une brève allocution, dit tout le plaisir qu'il éprouve, d'avoir assisté à une aussi belle réunion ; il se fera toujours un plaisir de se trouver à nouveau parmi nous.

Le Président et Leveau remercient encore les camarades de leur bon esprit de camaraderie et la séance est levée à 17 heures.

Le Secrétaire Général:

Le Président :

CLUZELEAU.

LAGARDE.

Procès-verbal de l'assemblée annuelle de la section du Lot-et-Garonne le 3 avril 1938

Le dimanche 3 avril a eu lieu à Agen, l'Assemblée annuelle de la Section Régionale d'Agen. A 10 h. 45, le Président Galis ouvre la séance, et annonce que les travaux de la réunion vont commencer en attendant l'arrivée du camarade Amblard, Secrétaire général de l'U.A.G.

Un exposé moral de la Section est donné. Le Président s'excuse de n'avoir pu donner plus d'activité à la Section au cours de l'exercice 1937-1938. En outre, il se félicite d'avoir pu obtenir encore pour cette année-ci, la station de Lacanau. On passe ensuite au compte rendu financier qui accuse 1.464 fr. 20 en caisse.

A ce même moment, le camarade Amblard, accompagné de Mme Amblard, bientôt suivi de Mme et M. Chalendar, font leur entrée. Le président interrompt un moment son exposé pour souhaiter la bienvenue au délégué. Amblard répond en indiquant aux camarades que c'est pour lui un plaisir de revenir à Agen, et d'apporter à tous, le salut fraternel des camarades du Siège social. Après cette courte interruption, on passe aux vœux. Le camarade Deville, demande l'exonération des droits de succession sur le trimestre de pension en cours, au décès du camarade, ainsi que des droits sur les assurances vie. Ces vœux sont présentés et adoptés. Le camarade Chalendar, venu d'Auch, apporte l'étude d'un projet sur une assurance vie collective qui assurait à tous les camarades de l'U.A.G., une somme de 10.000 fr. à leur décès, moyennant un versement par chacun des sociétaires, de 200 fr., jusqu'à 65 ans. Le projet mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Vient ensuite le renouvellement du Bureau : Galis annonce qu'il lui avait été impossible, durant l'année écoulée, de remplir ses fonctions de Président, qu'il lui paraît impossible de conserver son poste et que par conséquent, il donne sa démission. Malgré l'insistance et les témoignages de la grande majorité des camarades, Galis maintient sa décision et le camarade Paris, accepte temporairement de le remplacer dans ces fonctions.

Notre ami Amblard répond ensuite aux diverses questions posées par les camarades et la réunion prend fin à 12 h. 30.

Le Comité est ainsi constitué : Président : Paris ; Vice-Président : Boudieu : Secrétaire : Cameray ; Trésorière : Mme Cameray ; Commissaire aux comptes : abbé Mirabail ; Administrateurs : Galis et Chapouillé ; délégué : Galis.

Aussitôt après, un banquet est servi au restaurant de la Bourse, où les camarades se retrouvent pour y prendre un repas familial. A l'issue de celui-ci, le Président démissionnaire prend une dernière fois la parole pour remercier tous les camarades de la sympathie et de l'amitié qu'ils lui témoignent. Tour à tour, les remerciements s'adressent au délégué et au camarade abbé Mirabail, commissaire aux comptes, aux camarades Almey, de la Régionale de Bordeaux, Chalendar, Président de la Section du Gers. Galis passe la parole à Almey, qui apporte le salut fraternel de tous ses camarades. Puis vint le tour du camarade Paris qui, avec une émotion visible, exprime ses sentiments U.A. Gistes. Le camarade Amblard lui succède et c'est toujours avec le même plaisir

que l'assistance écoute les conseils de notre secrétaire général, à la fois plein de sagesse et de camaraderie.

Ce fut ensuite le tour du camarade abbé Mirabail, professeur de Philosophie, de prendre la parole. Malheureusement, son discours ne sera pas rapporté intégralement, car il n'était pas préparé, mais improvisé par la vue du spectacle que les camarades lui offraient. En tous cas, il fut merveilleux d'un bout à l'autre, établissant des parallèles, faisant parler son cœur d'ancien combattant, nous demandant à tous de nous élever avec nos faces glorieuses pour faire taire les partis qui divisent les Français, et fit un appel vibrant en faveur de l'amour de la réconciliation française.

Compte-rendu de l'assemblée annuelle de la section du Maine-et-Loire le dimanche 3 avril 1938

La Section de Maine-et-Loire de l'U.A.G. a tenu sa 17^e Assemblée statutaire, le dimanche 3 avril 1938, à l'Hôtel du Bon Coin, à Angers, sous la présidence du camarade Cointepas.

Etaient présents : Baudon, Brossard, Cointepas, Duberger, Gallard, Girardeau, Guitton, Lelée, Mauriceau, Panterne, Salembier et Veillet.

S'étaient excusés: Blaise, Chupin, Moron, Ledroit et Rousseau.

Le Président souhaite la bienvenue au camarde Veillet, adhérent de la première heure, qui n'avait pu jusqu'ici assister aux réunions. Il présente les condoléances de la Section au camarade Lelée, pour le deuil qui l'a frappé et ses vœux de rétablissement à ceux atteints par la maladie et en particulier, au camarade Ledroit, plus sévèrement éprouvé. Il exprime enfin l'espoir de voir bientôt la Section s'augmenter d'un nouveau membre.

Le camarade Cointepas expose ensuite quelle fut la vie de la Section pendant l'année 1938 et les différentes occasions qui se sont offertes de rappeler son existence. Il met enfin les camarades au courant des efforts de propagande accomplis par son infatigable Président d'Honneur, M. de la Villebiot, auquel il adresse ses plus vifs remerciements.

Encouragés par le succès de leur réunion d'octobre dernier, les camarades adoptent le principe d'une nouvelle réunion à Montsoreau, le dernier dimanche de septembre.

On aborde alors le rapport moral de l'Union, qui est approuvé unanimement et au sujet duquel la Section émet un vœu qui est adopté. On procède à l'élection du Bureau. Le camarade Cointepas fait observer que, ne pouvant se déplacer facilement, il serait désirable, dans l'intérêt de la Section, de nommer un Vice-Président pouvant aller à Paris aisément la représenter et, en même temps, très au courant des choses de l'U.A.G. et il propose le camarade Gallard dont l'élection est confirmée. Le camarade Brevet est alors nommé Vice-Président honoraire. On désigne en outre, comme délégué de la Section à l'Assemblée Générale de Paris, le camarade Gallard et à son défaut le camarade Panterne.

Le traditionnel banquet clôture agréablement cette réunion! il est présidé par M. de la Villebiot, Président du Comité de Patronage et, après les toasts habituels, la parole est donnée aux chanteurs et chanteuses et les applaudissements vigoureux qui saluèrent le couplet suivant, du camarade Lelée, furent à la fois un hommage à l'U.A.G. et une heureuse conclusion à cette bonne journée:

Quand pour la première fois on vient à l'U.A.G. On s'y sent fort à l'aise et bien emménagé, Pour connaît' not' maison, Monsieur de Traversay Dévoué, toujours affable, nous la fait visiter! Refrain

Y' n'y a plus d'misère Pour nous sur la terre, y'a qu'à n'pas s'en faire De notre infirmité, on se sent soulagé Quand on est à l'U.A.G.

SITUATION FINANCIERE

Entrées En caisse Subvention du May			Sorties Frais de correspondance 60	*
	321	»	En caisse : 321 — 60 = 261	*

Procès-verbal de la réunion de la départementale du Tarn le 3 avril 1938, à Castres

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence de Satgé.

Sont présents : Cailleau, Geniès, Maury, Massot, Saint-Marty, Satgé, Severac.

Excusés: Blatgé, Bonnet, Cabrol, Cancé, Dardié, Enjalbert, Germa, Huc, Montalan, Salesse et Vidal.

Absents : Carrié et Dupuy.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance et du compte-rendu financier de la Départementale, qui sont adoptés à l'unanimité.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance et du le point où sont certaines questions intéressant les aveugles de guerre et principalement l'extension du statut, Après un échange de vues entre les camarades, la Départementale fait confiance au Bureau et au Conseil d'Administration de l'U.A.G. pour poursuivre et réaliser toute initiative permettant l'amélioration matérielle et morale du sort de l'aveugle de guerre.

Certaines questions d'ordre local et personnel sont ensuite discutées et il est décidé que la prochaine réunion d'octobre aura lieu à Albi.

Satgé est désigné pour représenter la Départementale à l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire :

Le Président : Satgé.

ENJALBERT.

COMPTE RENDU FINANCIER DE LA DEPARTEMENTALE AU 3 AVRIL 1938

DE LA DEPARTEMENTALE AU 3 AVRIL 1938	
En caisse au 3 octobre 1937 Subvention Mairie Mazamet Subvention Mairie d'Albi	562 20 87 60 89 50
Dépenses :	739 30
Indemnité aux camarades réunion d'octobre (14 à 15 fr.) Frais d'invitation délégués Union et "Amis" Correspondance et convocations	210 » 82 50 11 »
Total	303 50
La Commissaire aux Comptes : La Tré	sorière :
	Satgé.

Procès-verbal de la réunion du Comité d'administration de la section des Alpes-Maritimes le 23 avril 1938

A la suite de l'Assemblée annuelle du 27 mars 1938, le Comité d'administration s'est réuni pour nommer son Bureau.

La séance est ouverte à 15 h. 30 sous la présidence d'Hébréard, président sortant, doyen d'âge.

Sont présents : Chambert, Draperi Jean, Grattepain, Garino (trésorier voyant), Hébréard, Pons, Rouquette, Richeris (commissaire aux comptes voyant) et le camarade Bruley, porte-drapeau.

Excusé: Bertoni (malade).

A l'unanimité, sont élus : Président : L. Hébréard ; Vice-Président : P. Rouquette ; Secrétaire : L. Chambert ; Trésorier : F. Garino (membre voyant) ; Commissaire aux comptes : L. Rocheris (membre voyant); Administrateurs : Bertoni, Grattepain, Draperi Jean, Pons ; Portedrapeau : G. Bruley ; Délégué à Cannes : Grattepain.

Après une courte discussion sur diverses questions, la séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire :

Le Président :

L. CHAMBERT.

L. HÉBRÉARD.

Section du Finistère

Les camarades de la Section sont informés que l'Assemblée annuelle de la Départementale se tiendra le jeudi 30 juin à 10 heures, à la Mairie de Landernau.

AVIS DIVERS

Mme REGUILHEM, veuve de notre camarade décédé, désirerait vendre un matériel de brossier comprenant : une paire de ciseaux, une guillotine. — S'adresser directement à Mme REGUILHEM, 7, avenue Philippe-Auguste, Paris (11°).

Aux amateurs d'apéritif : Valmya, genre porto, d'un goût exquis, Exposition Internationale 1937 ; livraison franco domicile par 10 litres au prix de 10 fr. 50. — S'adresser au camarade POLETTE, 42, rue de Dantzig, Paris (15°).

Notre camarade NIANT, ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins aux meilleures conditions : vins blancs Montbazillac et Bergerac, vins rouges Saint-Emilion, Bergerac, Pecharmont. — Se mettre directement en rapports avec M. NIANT, 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne).

Pour trousseaux, achats de toile et lingerie, notre camarade PETITDIDIER nous informe qu'il livrera aux meilleures conditions le beau linge des Vosges, garanti blanchi sur pré, livraison franco, 5 % d'escompte. Demander échantillons. — S'adresser directement à M. PETITDIDIER, 118, rue Marietton, Lyon (Rhône).

Notre camarade Charles BLOCH, de Paris, nous demande de porter à la connaissance de nos camarades que :

La Fondation BARTH, 7, rue Alexandre-Cabanel, Paris (15°), recevra les aveugles de guerre aux heures de consultation sur présentation de leur carte d'adhérent.

Elle soignera ceux qui sont blessés de guerre et titulaires du carnet de soins au titre de l'article 64, demandera 5 fr. par consultation pour toute affection indépendante de l'article 64 et 10 fr. par consultation pour les familles de nos camarades, sauf le cas spécial où il s'agit d'assurés sociaux et où le tarif de responsabilité des assurances sociales sera appliqué.

A la Fondation BARTH, sont attachés les spécialistes de toutes les maladies. — Demander les renseignements pour les lieux et heures de consultation, au siège : 7, rue Alexandre-Cabanel, Paris (15°).

Maison de rapport et d'agrément, à 9 km. du Mans, près de la gare, grande ligne d'Angers. — Pour tous renseignements, s'adresser au camarade GIRARD, avenue des Pélicans, La Baule-sur-Mer (Loire-Inférieure).

Mme LIVET, veuve denotre camarade, habitant sa petite propriété, informe les membres de l'U.A.G. qu'elle prendrait en pension et donnerait volontiers ses soins dévoués à un camarade membre de notre Association ou à tout autre blessé qui le désirerait. — S'adresser directement à Mme Vve Auguste LIVET, au Bourg de Soulgé-le-Bruant (Mayenne).

Notre camarade BLONDELL nous signale qu'à la suite de la remise d'un fanion d'honneur au Général Gouraud, a eu lieu la publication de l'ouvrage « Pour Gouraud », où sont relatées ses campagnes. Il est possible de se le procurer : au Comité National du Monument à la Gloire de l'Infanterie Française, et 5, Galerie Montpensier, au prix exceptionnel de 5 fr. pour les anciens combattants.

LISTE DE DONATEURS

Les camarades français de la Grande Guerre résidant au Siam : 2.000 fr. — Mme Condamin, Nice : 6 fr. — Mme Fischer, Bruxelles : 10 fr. — M. Gérard Dobède, Bournemouth (Angleterre) : 1.595 fr. — M. Aubert, Pantin (Seine) : 20 fr. — Mme Couleru, Tours : 50 fr. — M. Mutel. Nantes : 10 fr. — M. Duparc, Saacy (S.-et-M.) : 20 fr. — Produit du bal donné par les Officiers de la garnison de Rochefort : 100 fr. — Mme Gendrot, Aulnay-sous-Bois : 100 fr. — M. Calberac, Castres (Tarn) : 10 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité : 50 fr. — Mme E. Schulmann, Paris : 20 fr.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

POUR LA

« MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE »

M^o Baillaud, notaire, Neufchatel (Suisse): 50 fr. — Notre camarade Delacourt: 25 fr. — Département du Tarn-et-Garonne: 90 fr. — Commune de Huningue (Bas-Rhin): 15 fr.



Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.

SCAPINI, Président honoraire.

BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.

FAVRET, Secrétaire général honoraire.

CONAN, Secrétaire général honoraire.

Amblard, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : GUILLAM, IZAAC, LEVEAU.

Secrétaire général : Amblard.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres: Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Brusson, Cabasson, Céré-Labourdette, Courteix, Derunder, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Laffargue, Lagarde, Lauté, Malgat, Muller, Nicolaï. Noireaux, Robert (Maurice), Roy (Georges), Satgé, Scapini.

Comité d'Action

Mlle Arbel, Vice-Présidente honoraire.

Président : M. de Traversay.

Vice-Présidentes Mme Contamin.

Mme L'Evesque.

M. Bloch, adjoint au Trésorier;

Secrétaires AM

M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action.

M. Auterbe, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union ».

Mme du Bos;

Mme Broquin;

M. de Chaumont-Quitry;

M. Chepfer;

Mme Chevalier;

Mlle Jalaguier

Mme Lévy-Weis;

M. Julien Mayer;

Mme Meyer;

Colonel de Traversay.

